



ACADÉMIE DE CAEN
INSPECTION
ACADÉMIQUE
DE LA MANCHE

SAINT-LO, le 22 janvier 1999

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Monsieur le directeur du
Centre permanent
" La Porte des Iles "
106, rue Sainte Anne
50380 SAINT PAIR/MER

DIVEC

Affaire suivie par : Madame COUETIL

Objet : Autorisation de structures d'accueil

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que **le centre** autorisé à recevoir 5 classes, en sorties scolaires avec nuitée ; bénéficie du numéro d'enregistrement suivant : **50 78 02**.

J'attire votre attention sur le fait que les intervenants extérieurs assurant des activités d'enseignement d'éducation physique et sportive dans les structures d'accueil avec nuitée doivent être agréés tous les ans par l'Inspecteur d'Académie.

Je vous prie de recevoir, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Roger CHUDEAU